

REPUBLIQUE
FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

AIN

Séance du vingt-huit mai deux mil vingt-six

Date de convocation : 22 mai 2026

Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de mai à 20h30

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19
- Absents : 00
- Exclus 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

**Objet : Modification
du tableau des
emplois**

Etaient présents : Bernard PERRET, Mathieu ARIAS, Eric CHANAVAT, Séverine CHAUSSENDE, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET

N° : 2026-33

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Néant

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Eric CHANAVAT

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à l'accroissement de la population, la charge administrative a augmenté. En conséquence, le Maire propose la création d'un emploi permanent d'un agent administratif à temps non complet (15/35^{ème}) pour exercer les fonctions de secrétariat à compter du 08 juin 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

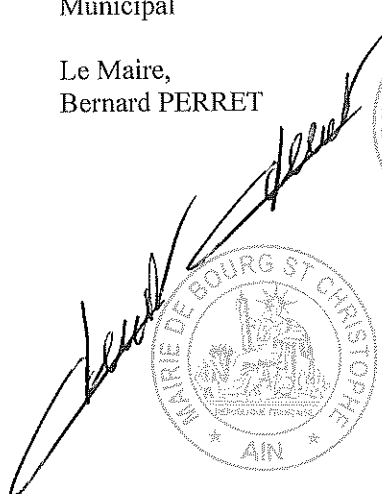
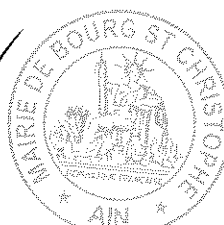

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 08/06/2026

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS			
EMPLOI	Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant	AUTORISE	POURVU
Service administratif			
Secrétaire générale de mairie	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs (35 heures / semaine)	1	1
Secrétariat	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux (24 heures / semaine)	1	1
Service technique			
Agent polyvalent	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (35 heures / semaine)	1	1
Agent polyvalent	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (35 heures / semaine)	1	1
Agent polyvalent	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (35 heures / semaine)	1	1
Autres			
Femme de ménage	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (16.77h/ semaine)	1	1
Femme de ménage	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (5.50h/ semaine)	1	1
Femme de ménage	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (12.28h/ semaine)	1	1

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS MODIFIE			
EMPLOI	Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant	AUTORISE	POURVU
Service administratif			
Secrétaire générale de mairie	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs (35 heures / semaine)	1	1
Secrétariat	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux (24 heures / semaine)	1	1
Secrétariat	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux (15 heures / semaine)	1	
Service technique			
Agent polyvalent	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (35 heures / semaine)	1	1
Agent polyvalent	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (35 heures / semaine)	1	1
Agent polyvalent	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (35 heures / semaine)	1	1
Autres			
Femme de ménage	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (16.77h/ semaine)	1	1
Femme de ménage	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (5.50h/ semaine)	1	1
Femme de ménage	Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (12.28h/ semaine)	1	1

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET

Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20260528-delib202633-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

et publication sur le site le 06/06/2026

